

Aide COVID

Moyens spécifiques aux CPAS

Sommaire

- I. Arrêté ministériel
- II. Qui peut bénéficier de l'aide?
- III. Justification de l'utilisation de l'aide
- IV. Modèle fourni pour le monitoring
- V. Exemple

Arrêté ministériel du 4 décembre 2020 accordant des moyens spécifiques aux CPAS dans le cadre de la crise COVID-19

Issu de l'AGW du 11 juin 2020 :

AGW de pouvoirs spéciaux n°42 relatif à l'octroi d'une aide spécifique aux ménages en matières de gaz et d'électricité dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Qui peut bénéficier de l'aide?

Jusqu'au 31 octobre 2021 :

- Les ménages sous compteurs à budget (toute facture de régularisation d'électricité et de gaz)
- Les ménages qui sont restés sous fourniture x entre le 18 mars et le 30 juin 2020

À partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 :

- L'aide peut être octroyée à d'autres ménages précarisés (uniquement une dette d'électricité ou de gaz)

Justification de l'utilisation de l'aide?

Sur base d'un modèle de tableau qui sera évolutif (un tableau unique à compléter à chaque échéance) et à enregistrer sous le nom :

« nom du CPAS - monitoring Aide COVID.xls »

Ce modèle sera envoyé par la Fédération des CPAS

Justification de l'utilisation de l'aide?

À transmettre uniquement par courriel à l'adresse secretariatenergie.dgo4@spw.wallonie.be

Aux échéances suivantes :

- 30/06/2021
- 31/10/2021
- 31/12/2021
- 30/06/2022

Modèle fourni : explications

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	CPAS DE :				Nr de visa :					
2										
3	Date d'octroi	NR de Facture	FOURNISSEUR	Montant octroyé	Nr d'identification	Compteur à budget	Sous fourniture x	Autre ménage précarisé	Période	
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										

30-06-2021 | 31-10-2021 | 31-12-2021 | 30-06-2022 | (+)

Modèle fourni : explications

Nom du CPAS

Visa mentionné sur le courrier
de notification reçu par le CPAS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	CPAS DE :				Nr de visa :						
2											
3	Date d'octroi	NR de Facture	FOURNISSEUR	Montant octroyé	Nr d'identification	Compteur à budget	Sous fourniture x	Autre ménage précarisé	Période		
4											
5											

Date du versement de
l'aide du CPAS

Nom du fournisseur
ou du GRD

Montant versé par le
CPAS

Nr de facture du
fournisseur ou du
GRD

Nr interne au CPAS
servant à identifier
l'utilisateur

Choisir la case concernée

Période concernée
(mentionnée sur la
facture)

Exemple

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	CPAS DE :				Nr de visa :				
2									
3	Date d'octroi	NR de Facture	FOURNISSEUR	Montant octroyé	Nr d'identification	Compteur à budget	Sous fourniture x	Autre ménage précarisé	Période
4	15-12-20	427	Lampiris	275,14 €	1	X			du 15/01/2020 au 18/09/2020
5	01-03-21	74E4587	Luminus	847,00 €	2		X		du 01/03/2020 au 27/07/2020
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									

30-06-2021 | 31-10-2021 | 31-12-2021 | 30-06-2022 | (+)

Prêt Param

Merci de votre attention

En cas de questions:
Laurence.piette@spw.wallonie.be